

Premier bilan positif pour 2010

Dans le cadre de la conférence qui a eu lieu le 25 octobre dans les locaux de la Chambre de Commerce, la Luxembourg School for Commerce (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, tire un premier bilan positif un an après son lancement en octobre 2009 et présente ses nouveautés pour 2011.

“ L'engagement de la LSC va au-delà de l'organisation de son offre de formation ”

La LSC a enregistré 8.265 inscriptions au 30 septembre 2010 pour les programmes de formation continue et a également géré 1.650 contrats d'apprentissage. En 2011, le développement de nouveaux produits adaptés aux besoins des entreprises et des particuliers reste une priorité. Mais l'engagement de la LSC va au-delà de l'organisation de son offre de formation. La LSC participe également à de nombreux projets visant à sensibiliser à la formation et à augmenter la qualité de la formation. Elle continue à encourager les entreprises à s'investir dans le développement des connaissances et des compétences de leurs ressources humaines pour que la réelle valeur ajoutée de la formation soit reconnue.

Lors de la conférence de presse, le président de la LSC, Fernand Ernster, a annoncé qu'un an après le lancement de la LSC par la Chambre de Commerce, l'objectif affiché, à savoir son positionnement en tant qu'acteur de référence en matière de formation, a été réalisé. Il a souligné que l'idée de regrouper les trois axes de formation, formation initiale, formation continue, formation universitaire sous une même enseigne a fait ses preuves. C'est pour mieux répondre aux besoins en qualifications des entreprises et des individus et aux exigences d'un marché

de la formation de plus en plus compétitif, que la Chambre de Commerce a regroupé au sein de la "Luxembourg School for Commerce" l'ensemble de ses activités de formation.

Paul Emering, directeur de la LSC, a mis en avant que la première année d'activité du nouvel organisme de formation a été marquée par de nombreux nouveaux projets.

Le sujet dominant, en matière de formation professionnelle initiale, a été la préparation et la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage, et ce, pour trois professions gérées par la LSC : les professions de conseiller en vente, d'approvisionneur et du mécanicien d'avions se déroulent depuis la rentrée 2010 selon un schéma modulaire, basé sur le principe d'enseignement et d'évaluation par compétences.

Pour assurer une meilleure qualité de formation en alternance en entreprise, la LSC a lancé deux formations différentes en 2010 : la "Formation pour tuteurs", dont l'objectif est d'outiller le tuteur de l'apprenti avec les compétences qui lui permettent de construire un parcours de formation adapté, et la formation "Culture du Service" qui s'intègre depuis la rentrée 2010 dans le programme pratique de la formation des apprentis conseillers en vente.



Paul Emering, directeur de la LSC;
Fernand Ernster, président de la LSC et
Roger Thoss, membre du
comité de direction de la LSC

En matière de formation professionnelle continue, le lancement de nouvelles formations a été souligné. Ainsi ont été élaborées et développées par la LSC, en coopération avec des partenaires de renommée le "Bachelor of Arts in Business administration", par exemple. Le succès de l'offre professionnelle continue confirme l'efficacité du concept des programmes de formations adoptés par la LSC.

Objectifs pour 2011

Une préoccupation constante pour 2011 sera le suivi critique et la mise en œuvre efficace de la réforme de l'apprentissage pour les différentes professions gérées par la LSC.

Pour la formation professionnelle continue, un sujet important sera la continuation de la restructuration des formations selon différents niveaux. Le programme "LSC Entrepreneurship", par exemple, sera réor-

ganisé dans le contexte de la réforme du droit d'établissement. La LSC va élaborer une offre aussi complète que possible reposant sur trois niveaux différents. Le projet phare de cette restructuration est le développement d'une formation "e-learning" qui vise à accompagner les participants dans l'établissement d'un business plan. Un tel outil de formation à distance va aussi être développé pour le groupe de la formation pour travailleurs désignés en matière de sécurité et santé en entreprise. Les entreprises de moins de seize salariés pourront alors se conformer au cadre légal et réglementaire pour lesquels une échéance est fixée en août 2012.

Par ailleurs, le développement de nouveaux produits élaborés en concertation étroite avec les représentants des différents secteurs de l'économie luxembourgeoise, comme par exemple une nouvelle formation sectorielle "Performance énergétique" développée pour la branche immobilière, figure également à l'ordre du jour.